## L'ABEILEE.

IMPRIME' ET PUBLIR', TOUS LES JOURS, PAR JEROME BAYON.

IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE. " Il faut que l'UNION soit conservée." JEUDI MATIN, S JANVIER 1835.

INTERIEUR. it. Vu la celébration de l'anniversaire de la gloriess journée de 8 janvier, l'Abeille ne parattra, pas demain.

C'est par errour que les compagnies de Pompiers No. 1 et 2 ont seulement été invitées à assister à la cérémonte d'anjourd'hui ; nous sommes autorisés par le comité d'arrangement des deux Chambres à engager toutes les compagnies de Pompiers à autorisés de compagnies de Pompiers à la compagnie de la com pagnica de Pompiesa à se trouver à la procession.

C'est avec le plus grand plansir que nous apprendint que le colonel Casimir danceste est candidat poer la place de major général, commandant le première dévision militaire de la Louisiane.

Les retrices que fen Pierre Lacustes rende à son pays,

Conformement à une résolution précédente des deux chambres, elles se sout réquies hier à une hours dans le le. 100 en fangule." -- Adopté. cal de la chambre des représentant, à l'effet de procéder à cal de la chambre des représentans, à l'este de process a l'élection de l'imprimeur d'état. Les caudidats qui s'éthient fait connaître sont M.E. Cisson, éditeur du Lehisiana-Adment de la Louisiane, et Bayon, et le Cisson, éditeur de l'Abeille. L'assemblée se composit de 63 membres d'Est Félicista présente un certificat du nombre de leurs votans, l'état de New York ne pourrait il pas aussi nous dire, nous avons dix fois plus de vertiser, Bison, éditeur de l'Abeille. L'assemblée se composit de 63 membres d'Est Félicista présente un certificat du nombre de leurs votans, l'état de New York ne servitier, et la commité judiciaire avec instruction de s'emquérir s'i votans que la Louisiane, nous dè rrôns enveyer dix séns; les un premier tour de scrutin, M. Bayon a obtenu N voix, et M. Idjenture per les deux chambrés est aussi fondé sur un article de la Cisson Di ; en conséquence, M. Bayon a été éclaré dûment fui imprimeur d'état. Ce vote flatteur et honorable pour nous, et l'ent par les deux chambrés est aussi fondé sur un article de la constitution qui veut que le président sont balloté par les deux. En outre, une ffois la discussion ouvette, qui sait in the deux. En outre, une ffois la discussion ouvette, qui sait in the deux. En outre, une ffois la discussion ouvette, qui sait in the deux. flu imprimour d'état. Ce vote flatteur et honorable nous nous nous crovons le devoir à l'exactitude seule avec laquelle l'A baille, comme journal de l'état, s'est efforcée de remplir ses obligations, pendant l'année dernière. Nous redoublerons de arle et de ponctualité pour nous acquitter de la même tâche cette année avec une égale fidélité. Si nous en creyons les apparences, la session actuelle de la législature promot d'être léconde en travaux importants et nombreat ; et cette circons... tauce est pour nous une raison de plus d'apportante aoin seal et consciencieux à l'impression des débats des chambres et des lois qui en seront le résultat.

Amound hin name callebrone l'anniversaire de la victoire qu nous avons rempertée il y a vingt ans à pareille jour. Quelle que soit l'opinion use l'en ait de Jackson, sous d'autres rapparts, tout le monde set d'accord sur ce point, que non seulement la Louisiane, mais tous les Etats-Unis, lui sont redevables de leur indépendance, si éminemment menacée par une puiseance formiduble. Le peuple américain, et particulièrement le peuple louisianais, sersit bien injuste, s'il pouvait oublier un si grand service, et si, emporté par l'esprit de parti, il allait, innitant la Mobreté d'une république des temps anciena, imagu'à se rendre compable d'ingratitude envers celui qu'il a satué da nom de libérateur. Mais des sentimens plus nobles nous animent, et le souvenir du Hanon DU HUIT JAN<mark>vina, no s'effacera jamais, tant' qu'il existera na</mark>

## DU MESSAGE DU GOUVERNEUR.

Le message du gouverneur a pleinement justifié toutes nes prévisions. Quoiqu'il ne contienne rien de nouveau pour nous, nous sommes antisfaits de voir qu'il y est fait men. tion de toutes les grandes améliorations que nous avens souvent réclamées. Instruction publique, chemin-à-coulisses, éclairage par le gaz, salubrité, desséchement des marais, distribution des eaux, hôpitaux, prisons, ouverture de communications, canaux, det. dec. sont autant d'objets que nous avons tratiés séparément et dont nous avonstâché de démontrer l'utilité. Au reste, preuver l'utilité de toutes ces améliorations, n'est pas une choesdifficile, elle est sentie par tout le monde ; mais ca qu'it est important de rechercher, ce sont anglais, et 100 en francais, du message de gouverner, les moyeus d'y arriver le mieux et le plus promptement possible. Le message nous ressure sur beauceup de points, en nons aunongant qu'il est facile d'obtenir presque tottes ces tera demain ou tout sure jour, un bill à l'effet de foarni ameliorations. It me s'agit donc que d'une chose, c'est de des armes à la garde Jackson. voter les fonds nécessaires, de choisir des hommes capables de diriger les travaux, et de mettre la main & l'ouvre L'exemple de la Hollande, pour le desséchement de ses marain, qui a été cité par le jegverneur, et idont nous avons parlé, il y a long-tems, se sera pas oublid par mos légielateurs, et nous espérons que cette session he se terminera pas, sans que nous voyions sortir une lei qui auteries le commen cement de travaux qui deivent tant contribuer à la prospé rité de notre ville. Nous l'avons dit bien des fois, et nous ne neus issecrons pas de le répéter, le meilleur gouvernement n'est pas celui qui dépense le moins, mais bien volui m dépense le plus utilement; or, quoi de plus utile que de se debarraser d'un fifau qui, chaque année, vient fondre sur nous, et mettre obstacle à tous nos projets d'amélie librationa ! Nous avons donc lieu de compter qu'un projet d'une si haute importance sera mûrement examiné et que personne ne s'opposera à sa mise à execution, parcequ'il est dans l'intérêt de tous. L'établissement d'un che-

Une bonne lei sur l'intruction publique ne devra pas non plus manquer de nous être donnée par des hommes qui, plus amender un acte relatif à la cour suprème que personne, doivent sentir combien il est avantagenz à un la demain. état de posséder le plus grand nombre possible de citoyens. échirés. Sans parler des autres projets importants qui seront ex unities par nos législateurs durant cette session, nous croyons que ceux que nous venons de citer sent propres à stimaler le zèle dont ils sont animés pour le bien public. ASSEMBLEE DE LA LOUISIANE.

min à coulisses de la N.-Orléans à Nashville, deit avoir des

le sulateurs qui tous sont intéressés à vois s'ouvrir des com

munications entre notre ville et les états qui contribuent à un

## DOUZIEME LEGISLATURE, SENAT DU 7 JANVIER.

Le sénat s'étant assemblée à l'heure ordinaire, et le jour nal du jour précédent ayant été lu, le greffier de la chama les représentants s'est présenté aven un message, de la part de ce département, priaut le sénat de nommer un comité pour se rendre auprès de E. D. White, pour lui an oncer qu'il avait été dument élu gouverneur Conformément à cette requête 2, membres ont été nom

més pour se rendre auprès du gouverneur. M. Nadox du district sénatoral d'Eberville) est apparu, a été asser-menté et a pris son siège. M. Moore a informé le sénat qu'à la séance prochame, il istroduirait un bill pour rap-peler l'act relatif aux pesures de coten. Sur motion de M. Lubauve, le sénat a procédé à l'élec-

t on des traducteurs et commis aux enrôfements par deux scrutina séparés. Mesara. Collina et Louvet ent été nominés traducteurs : Massrs. Winz et Barrens ont été elus au promier scrutin, et au 5me. M. Labauve a été tion.

ajouté ; enseite est vonu Mr. Fusolier au 7me. scrutin-M. Nicholas a fait la motion que ce qui dans le mesgendu genverneur, fegarde certaine demande au congrès la constitution un acte de cette nature ne peut être passé la constitution un acte de cette nature ne peut être passé l'éducation publique, soit référé au comite d'éducation, que dans les 20 jours sprès l'ouverture de la session. Ainsi,

réselu en conséquence.

Le séguteur du premier district à présenté un mémoire accompagné d'un précit à l'appui, de la part de Mesars. Marcier et McCrady, qui ont été nommés membrés d'un comité spécial du conseil de ville; le but de set écrit est de prier la législature d'appointer un comité pour agir conjointement avec le maire et le recorder de cette ville afin d'aviser aux moyent de deseccher les marais qui exis-tent dans les derrières de la Nouvelle Orléans. Dans le mémoire, on renvoie, pour des details plus étendus, au message du gouverneur; et on estime que la dépeuse, pour mettre à fin cette estreprise, pour avélever à 9640,000 plastres. Sur motion de Mr. Hoa, le mémoire et les pièrelatives ont été envoyées à l'examen du comité nom

e preceuenmens. Le secrétaire a fait le**cture des noms des membres no**mmés pour les différens counités, ainsi qu'il suit:
E'ertions, Mesers, Labranche, Lacoste, Moore,
Réclamations, 4 Brownson, Rasd, Porche,
Enrôlemeaus, 4 Labranche, Nicholast, Labranche,
Moore, Meddez, Bossier,

Enrolements, 44
Dépenses, 54
Moore, Méddex, Bosnier,
Affaires non terminées, Brownson, Dupré, Labeuve,
Education, 54
Saunders, Hoa, Tête,
Améliorations intérieures, Nicolas, Hoa, Reed.
Maire proposes une résolution à l'effet de membrer :

M. Mo re propose une résolution à l'effet de neutrier un comité réuni des deux Chambres dans le but de n'enquérir jusqu'à quel point la compagnie de navigation de Pontchartrain a violé sa charte; et si es fait est fénde, de charges l'avecut-général d'instituer un procès ossure le dite Compagnie à l'effet de recouvrer la libre navigation du hayou pour l'usage du public, par sette de la violation de la charte concélée à cat fourd.

cédée à cet égard.

Sur motion de M. Lecombe, le séast décide que M. Laccolles recevre une indemnité pour sveit travaille peudant
deux jours comme commis aux enrôlement.

M. Hos présents un mémoire de M. Buewe, Damaris,
Thirte et de confents aux en férecans de le ville dont l'en-

White, et de quelques aurres négocians de la ville, dont l'as-sociation a été incorporée par l'acte du 6 mars 1834, sous sociation a età incorporde par l'acte du 6 mare 1834, sons le nom de Compagnia d'ausgrances des mégociante, prient la Législature de modifier cet acte de maniere à ce que le capital de cette Compagnie soit de 256,000, partagé en 50,000 actions, et que le Compagnie soit de 256,000, partagé en 50,000 actions, et que le Compagnie soit de 256,000, partagé en 50,000 actions, et que le Compagnie soit de 256,000, partagé en 50,000 actions de 18 desaulte de maniere de la chambre, me faut-il pas encore la sametion du neuple ? Gluand il e'agit d'en intérêt ai majest, il croit que par courtoisie les membres ne devraient pas en près par lequel il invite le afinat à se résuit dans le but de prescriptementant, isudià il hours après métic dans le but de prescriptementant, isudià il hours après métic de le chambre de dépassificant d'en métic de la chambre est prèse à procéder à édention d'en métic le la chambre est prèse à procéder à édention de l'impriment dé in question, et que l'inon, membre a sussi éludé in question, et que s'il faut la poser clairement, il dé la grection, et que s'il faut la poser clairement, il dé la grection et contrait de site procéder à des serse fleepes.

CHAMBRE DES REPRESENTANS. Séance du 7 janvier 1835.

Le journal de la séance précédente est lu: L'appel nominal ayant été fair, il a paru qu'il y avait 48 mbres présents. Sur motion de M. Dixon, le membre d'Ouschita est ap-

pelé à Prêter serment. M. Davis, secrétaire du sénift, présente hu lheeste orpe, informant la chambre que le sénat a concouru à la solution quif debite bertaines inflirestions lik conflit nommé pour faire des arrangemens pour le effébration du 8 jan-Ce message informe aussi la chambre, see le sépat a con

para tà la résolution pribut, le sénat de se joindre à la

o Militgan son Aummes de os equité. M. Patin dit qu'ayant

Le membre d'Est Féliciena présente un certificat du essaire de passer une loi à cette effet.-Adopté.

Le membre des Rapides présente un mémoire de plusients habitans de cette paroisse, se plaignant des peseurs de coton, et demandant que la lei en vertu de laquelle ils sont nomme edit rappeles.

M. Patin fait motion de déposer cette prinion sur le bu rean il allaît déduire ses raisons, lorsqu'il par Corateur, qui l'informe qu'il ne peut y and question pour déposer sur le bareso. Le membre des Rapides fait motion, d

soit référée à un comité spécial de 5 membres. Mr. Davidson soppose à cette motion, et demende qu cette pétition soit référée au comité de commerce et de manifacture

Le membre d'onest Féliciana demande qu'elle soft réfé ée au comité des pétitions et griefs. M. Brown observe que cette pétition est d'une très grande importance, et qu'il croit qu'on devrait la renvoyer

à un comité spécial, vu qu'un comité général ne pourrait pas y porter peut être toute l'attention que lle mérite. M. Davidson dit qu'il avait proposé de renvoyer cette question au comité de commetee, parcequ'il croit que la nomination de tant de comités spéciaux nuit à l'avancement des travaux de cette chambre, et il est persuadé que quelque soient les membres de ce comité, ils ont l'intérêt de la Louisiane à cœur, et que s'il est necessaire de rappeler ce bili ils le feront.

Les motions de M. Patin, du membre d'ouest Félicis na et de Mr. Davidson sont rejetées. La motion du membre des Rapides est adoptée-son ommés du comité, Messrs. Wenn, Patin, Wilson, Da-

ideon et Freret. M. Augustin présente une résolution à l'effet de prier le sénat de se réunir á la chambre lundi, à 10 heures, paur procéder à l'élection d'un sénateur au congrès, en vertu

de la loi du ter. septembre 1832. M. Augustin fait motion que deux cent copies, 100 er Le me nore d'ouest Féliciana denne avis qu'il présen

Le membre de St. Bernard donne avis qu'il présenter un bill pour mettre en force un acte pour incorperer les

catholiques de cette paroisse. M. Bienvenu presente un bill à l'effet d'accorder \$114 au shériff de St. Martin.

Le membre d'ouest Féliciana donne avis qu'il présentera un bill pour incorporer le chemin à coulisses, et le betaque, et Achafalaya

M. Freret présente un bill pour incorporer une compa gnie à l'effet de bâtir un hotel à la Nouvelle Oriéans-se sonde lecture, demain.

M. Labatut donne avis qu'il présentera un bul pour incor porer une société à l'effet de construire une Bourse dans la ville de la Neuvelle Orléans. Le membre de Lafourche Intérieure donne avis qu'il pré-

senters un bill pour faire nettoyer les ruisseaux qui tombent dans le lac Mercier. Le membre d'Est Péliciana donne avis qu'il présenters résultate trop avantagenz, pour n'être pas encouragé par des uu bill à l'effet d'assembler une convention et amander la

Le membre de St-Landry donne avis qu'il présentera un bili peur amender le code de procédure civil. Le membre d'Est Bâton Rouge présente un bill pou

M. Richardson donne avis qu'il présentera un bill por

creer un district d'élection dans la paroisse d'Ouest Félicia.

Le membre des Rapides donne avis qu'il présentera un bill pour amender l'acte relatif aux revenus de l'état. L'orateur soumet à la chambie une pétition signée de plu-

l'élection de M. Monténant d'une des paroisses de l'état. Sur motion de M. Montégut, cette pétition est référés au

membres de la chambre et de — du sénat pour s'enquérir s'il y magrera, des avis au prix de \$5 la page, y compris une est expédient d'assembler une convention dans le but d'amender la comstitution de l'état.

M. Augustin crost qu'avant d'adopter cette résolution serait ben d'entendre les raisons qui ont engagé le membre de St-l'ammany & la proposer. Selon lui, c'est une questior bien grave que celle d'attaquer un document si sacré. Jusqu'à ce que les membres veuillent bien donner quelqu'explication à ce sujet, il lui sera impossible de veter pour l'adop.

mots. L'honorable membre ne deit pas ignorer que d'après comme cette question est d'utië importance majeure et qu'elle entraineta peut-être à beaucoup de discussions, il n'est pas aurprenant qu'il cherche à la hâter. Le comité qui sera chargé de s'enquérir du cet objet présentera un titl dans lequel

Rexposera les défauts qu'is aura trodrés dans la constitution

dre par [S janv] FORSYTH, GOODWYN & co. et la chambre pourra le discuter, l'adopter ou le rejeter Quant à lui, ce n'est que dans l'intérêt du peuple qu'il s présenté cutte résolution. Il n'a fait que son devoir car il appartient à tout membre qui est canvaincu qu'il existe des points defectueux dans un document duquel défend le bon-

haur et la prospérité de son pays de les signa ler. Mr. Patin dit que le membre de St. Tammany loin de répondre à la question du membre de la Nouvelle Orléan l'a sludse; ce qu'il a dit à la chambre, les membres ne li gnorent pas, puisque ces principes sont tenfermés date des articles de la constitution. Il se trouve lui même dans le cas du membre d'Orléans, il ne demande pas de grande détails, mais il desire que l'hon, membre veuille seulement lui faire savoir quels sont les articles de la constitu tion qu'il voudrait amender. S'il no le fait pas, il sers

forcé de voter contre la résolution. Le membte d'ouest-Féliciana dit qu'il itti paratt que les mambres devraient être satisfaite de la réponse du réprecentant de St. Tammany, qui a agi avec beaucoup plus de eircenspection que lui, car il voulgit, lui (Mt. Lewis)! présenter le bill sans demander qu'il fet référé à un comiid. Quelle crainte peuvent avoir les honbles. me à quoi segage en effet le tepport d'un comité des deux chambres? absolument à rien, car si la chambre à est plas convaincue de l'atilité du bill, elle le rejetters. Outre la

M. Pech'erois qu'il est inutile de discuter cette ques tion maintenant; main pusque les honbles. membres sont si pressante, il fera rembrque deux ou trois articles qui, dans son opinion et celle d'une grande pertie de ses constituuns, dovraient être amendés. It a déjabit que ses raisons pour presser l'adoption de certé résolution étaient le sourt espace de teme limité pour l'adoption d'un acte de cette nature, maintenant il procédera à faire connaître les

amendements qu'il croit nécessaire.

Il est un principe de la constitution qui dit que l'état de la Louisiane sera représenté également sans distinction; lorsque cet article a été adopté, des éndroits qui maintennait sent couverts d'inhitations étaient déserts. D'après un autre article, les timbes éta différents districts sénatorioux ont été fixées, comment seut-con qu'il y ait une conférentements des la fixes. ixées, commont veut-on qu'il y, ait une représentation fat orequ'un district sénatorial de 150 votants, cavois, un rect couru tà la 'résolution pritart, le sénat de se joindre à la description per la courant, pour nestaur de se joindre à la familier de 7 du courant, pour nestaur un imprimeur d'état.

M. Augustin présente une pétition signée par beaucoup d'habitant de cette ville, priant la chambée d'incorporer une compagnie d'autrances, sous le mais de sa Compagnie d'Assertant de cette ville, priant la chambée d'incorporer une compagnie d'autrances, sous le mais de sa Compagnie d'Assertant de cette ville, priant la chambée d'incorporer une compagnie d'autrances de l'Océan.

Sur matien de M. Augustin, 'colte pátition des réfèrée à un comité superiel de l'océan.

Sur matien de M. Augustin, 'colte pátition des réfèrée à un comité superiel de l'incorporer que cet raisons vatinés ont arrogés des pouvoirs législatifs en fixant le salaire des l'incorporer que cet raisons vatinés ont les fonorables et qu'il a cs. 'copposeront plus au rénvoi de la réseaucon à un comité.

Reselt que le graffier soft autorips à faire imprimer deux de St. Tammany ne Veivent pas influer sur les membres contactories des régionness de cette chambre, 100 en augisis de la chambre, puisque ces mêmes articles qu'il veut 10 en fangais. Adopté. Si les districts sénutoriaux se plaignent et demandent à

> si on de détruira pas entièrement nos droits de franchise. Il espère que les membres voudront bien réfléchir à cette question, avant de la décider, car elle est d'une plus grande importance qu'elle ne le pareit au premier coapid'oil. La motion du membre de St. Tammany est adodtée. MM. Penn, Patin, Augustin, Dubuys' et McCallister, ont roumés du consité.
>
> A uue heure les deux chambres réunies procèdent à l'élection d'un imprimeur d'état. Au dépuillement du scrutin, il a paru que M. Bayon avait 37 voix et M. J. Gibson 26; en conséquence M. Bayon a été déclars dûment

La chambre s'ajourne à demain, à 10 heures du matin.

## LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS. EXPEDIES. Navire Globe, Porter, Havre, Navire Heroine, Hudson, Liverpool, G Tance & Gamble.
Navire St. Louis, Story, New York,
Navire Phonix, Bultman, Baltimore,
Herman & co. Navire Missouri, Owens, Boston. Navire Brass & Gostavo, Lann, Havane, Hermann & co Brick Grand Turk, Bailey, Boston, ARRIVES AKKIVES Bateana vapeur Signal, Buckley, Cincinnati. Bateana vapeur Wm. Parsons, Miller, de la Rivière

PAR TRICOU & CANONGE. IL sera vendu samedi 17 janvie courant, a midi, a la Bourso Hewcourant, à midi, à la mourso riew-lett, le grand et magnifique bateau à vapeur, Star of the West, mainte-ant moutile au bayou St. Jean, près des piqueta, ainsi que ses apparaux, etc. Conditions : 12 mois de crédit en billet endossé à la

satisfaction du vendeur.

L'acte de vente par G. Le Garderu, aux frais de l'ac

Pour Louisville et Cincinnati

Le bateau à vapeur bien Le baleau à vapour bien connu etde construction solide, le MICHIde CAN, capitaine Jeste Hart, est
maintenant pret à recevoir du fret, et
agant la majoure partie de son chargement pret, partiéa
sous ped. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser
au capitaine à bord, ou à TOURNE 4 BECKWITH,
siany rue de la Nile-Levee, no 28 et 29. POUR LIVERPOOL.

Lé navire neuf, et doublé en cuivre, le CA-THÉRINE, capitaine Hugh Longstier, est maintenant pret à prendre son chargement pour le port suedit. Pour fiet ou passage, ayant de beanx emmé-uagemens pour quatre passagers dans la chambre, e'a-dresser à bord, vis-à-vis du poteau no, 99, où au boreau de GVANCE & R. GAMBLE; rue de la Douane, no. 51.

POUR VERA CRUB,
Le brick bien connu, Genéral SANTAANNA,
capitaine Vaustaures, syant la plus grande partie
de son chargement engagé, pertira sous peur le reate du fret, ou passage, s'adresser à janv M. S. CUCULLU, LA PEYRE & Co.

POUR LA MOBILE (par le seuve). Paquebot du 10 déc. La goelette MONTGOMERY, capt, Smith artira comme ci-dessus. Pour la belance de ret ou le passage, s'àdresser à bord, en face des bleus, ou à TOURNE & BECKWITH,

rue de la Nile-Levée, no 29 & 29. A FRETER OU A LOUER, La goëlette neuve, doublée en quivre, AT. LANTIC capitaine J Sawyer, peut prendre un fret de 1000 barils. Pour les conditions, s'adres-

ser an capitaine à bord, en face des magasinableus, ou à TOURNE & BECKWITH. rue de la Nile-Levée, no 29 et 29. POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol, fin voilier EMELIO, capi-nine Just, ayant la majeure partie de son chargenine Just, ayant la majeure partie de son cuargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J PRATS & FILS,

rue Ste. Anne, no 52. A FRETER. La goelette A I, SOPHIA, doublée et chevillée

sur motion de M. Montégut, cette pétition est référée au comité d'élections.

ORDES DU JOUR.

Le greffier donne lecture de la résolution présentée par le membre de St-Tammany, à l'effet de nommer un comité de 5 54, rue Royale. Le prix du volume est de \$1 50 cts. On membre de la champre et de ... du volume est de \$1 50 cts.

8 janv—# W. BLOOMFIELD. A société existant James Gilgan et l'atrick Mohan sous licease, rue de la Levée, a été dissoute ce jour d'un commun accord. Patrick Mehan est autorisé de re cevoir le montant, et donner acquis des comprés dus à la dité société, ainsi que du paiement de ce qu'elle doit. P. MEHAN

JAMES GILGAN, 1,000 BOUCAUTS & melasse contenant de-

reçus de Pittsburgh, A vendre pat
TOURNE 4 BECKWITH, rue de la Nile: Levée, no. 28 et 29. 215 BARILS de lard prime, en débasquement du bateau à vapeur Signal, de Cincinnati, à vendre par FORSYTH, GOOD WYN & co.

encoignure Gravier et Tchoupitoulas

ESCLAVES IDETENUS A A LA GEOLE Détenus à la geole de la Paroiste Jefferson, les asclaves suivans : Net, appartehant à M. Boisclair ; une petite riégresse appartenant à Mile Couverier.

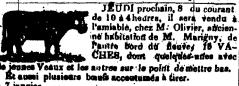
8 janv J. CHARBONNET, shêrif.

ES soussignés préviennent le public de ne pas ne ES soussignes previeument to peute ou la particular un billet souscrit par M. Fque Roy, et endossé par M. Ruffinl Fernandez, pour la somuré de \$1258, daté à décembre dernier, à 10 mois. Le dit billet syant été perdu le paiement en a été arrêté. J LAURANT & FILS.

EXHIBITION. Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vie à-vis le théstre américain, D'ES deux grands portreits représentant la tentation

et leur expulsion du Paradis, peint par l'ibufe. Ces superbes tabléaux, peints pouf Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats Unis; but été admirés et van-tés par plus de 130,000 amateures. Ils utissent le beauté sublime décrité par Milton, aux charmes de la pui sance et de la vérité. Ceux qui les voient ne peuvent manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le sou-

La saile est ouvorte tous les jours, dimanche exerpté. depuis 6.hedfes du soir jusqu's 10, et elle est brillamm illuminée. 6 janv—2n



PROGRAMME DE LA CELEBRATION POUR L'ANNIVERSAIRE DU MUTT DATVIEUR 11023.

e de la procession qui devra se former à maison d'Etat, rue du Canal. Député-Marshall, 1 Depute-marshall, 2 Escorte Militaire, 3 Marshaff du jour, 4 Gouverneur et sa suite, 5 Ex-gouverneurs, 6 Secrétaire d'Etat et Trésorier, 7 Ingénieur civil et Arpenteur-général, 8 Cuerté

Ingenser un et Arpenteur-genera,

Cleiré,

Orateur de jour,

Juges de la Cour Storème et ses greffiers,

Avocat général et soudéputé,

Juge de district des E...Unis et son greffier,

Avoch et Mariand della Cour des E...Unis,

Maiorandénéraux et anits

Majors-généraux et suite,

Comité d'arrangemnt,

Membres du Sénat et officiers,

Membres de la Chambre des Réprésentans et officiers,

Consuls étrangers,

Officiers de l'armée des États-Unis,

Officiers de l'armée des Etats-Unis,
Etrangers invités,
Maire, Recorder et Alderman,
Secrétaire, Trésorier, Contrôleur, Voyer de la ville,
Président et membres du Juri de Police de la paroii
d'Orléans,
Jusé de la Cour du ler district et greffier.
Jusé de la Cour des autres districts et preffiers.

24 Juge de la Cour du ler district et greffier.
25 Juge de la Cour des autres districts et greffier.
26 Juge de la Cour Criminelle et greffier.
27 Juge de la Cour de Paroisse et greffier.
28 Trésorierde la paroisse,
20 Juges des Cours des autres péroisses et officiers,
30 Juge de la Cour de Cité et officiers,
31 Collecteur, directeur de la poste, officier maval et inspecteur de la Douane.
32 Receveur et Régister du bureau des terres des Etats-Unis

Unis 33 Membres du Barreau. 184 Régister des Testamens, Annotateur des Hypothèques Controleurs des alienations et régister des naissance

decèa. 35 Président et directeurs de l'Hôpital de Charité, Notaires publics, Présidents, Directeurs, Professeurs et officiers des Collèges et Eccles Publiques,

38 Officiers de la Douane,
39 Paésidente, directeurs et officiers de Banques,
40 Présidents, directeurs et officiers des Compagnée d'As

surance,
41 Président directeurs et secrétaire de la compagnie du Chemin'à couisses de Carrolton, Chemin à couisses de Carrolton,

42 Président, directeurs et secrétaire de la Compagnie du Chemin à codisses de Ponchartrain,

43 Président, directeurs et secrétaires de la compagnie du Canal de Barrataria et Lafourche,

44 Président, directeurs et secrétaire de la compagnie de Navigation d'Orléans,

45 Président, directeurs et secrétaire de la compagnie de Navigation de l'Amite.

46 Président, directeurs et secrétaires des compagnies d'Architectes,

Architectes, ésident, directeurs et secrétaires des compagnies des

47 President, directeurs et Sacrétaires des compagnies des Presses-à-cotor, 48 Membres des sociétés de Médecine, 49 Société Typographique de Franklin, 50 Société des Artisans, 51 Société de Bibliothèque Commerciale, 52 Société de Bibliothèque Commerciale, 53 Officiers et soldats de la Révolution, 54 Officiers de Terre et de Mer, 55 Corps des Vétérans et membres de l'ancien Bataillon d'Orléans. 56 Officiers de la mities de l'Etat.

d'Oricers de la mitice de l'Etat, Les personnes qui ont pris part aux actions du 23 dé-cembre 1814 et du 8 janvier 1815, Capitaine et gardiens du port. Capitaines de navires et de baienux à vapeur,

60 Etrangers et cimyens en général, 61 Les différentes Compagnies, de Pompiers, avec leurs

of resorte Militaire.

3. Les personnes et compagnies ci-deesus désignées, sont respectueusement invitées à assisier à la dute of remoine.

1. La procession se formera sona la direction de MM.

G. W. Morgan, shéinf, et de J. H. Holland, député-shérif, à 11 heures du matin, à le maison d'Etat, et se rendra à la Cathédrale, en suivant la banquelte aeptentrionale jusqu'à la rue de Chartres, elle suivra la rue de Chartres, jusqu'à la rue de la Levée, elle traverser la place pour se rendre à la Cathédrale.

St. Pierre, de lá, suivant la banquette de la Place jusqu'à la rue de la Levée, elle traverser à la place pour se rendre à la Cathédrale.

E LACOSTE, A HOA.
C. NICOLAS.

E. MONTEGUT, W. DEBUYS, D. BIENVENU, Comité de la Chambre des Rep-M. G. PRNN, J. HAILE.

A une assemblée des officiers et soldats de la campagnio de 1814 et 15, tenue à 1 Bourse Hewlett, mardi soir, 6 janvier, M. Maudsel Whith a été appelé à la présidence, et MM.C. De St. Romes et H. W. Palfrey out été nommés Bur motion, resolu, que tous les officiers et soldats de

la campagne de 1814 et 15 s'assembleront sur la Place d'Armes, JEUDI, 8 JANVIER, 4 10 heures précises d'Armés, SEUDE, S JANVIER, à 10 neures proceses, du matin, et de la se rendre en corps pour se joindre à la procession qui doit se former à la Maison d'Etat.

Résolu, que le signe de distinction d'oit être un rubes bleu avec les mots "8 jentier 1815" imprimés dessus, lequel devra être placé sur le sein gauche de chaque individu.

Cesfrubans seront délivrés ce matin, au bureau du Courrier de la Louisiane.

MAUNSEL WHITE, president.

J. C. De St. Romes Secrétaires. INNSEIGNEMENT-M. J Fry MNSEIGNEMENT—M. Jeryer annonce respectu-deuscment à ses amis et au public qu'il donne des le-gons d'anglais, de latin et de grec, et qu'il enseigne la gé-ographie, y compris l'usage des globes, et les mathéma-tiques. Il se transporters aux écoles et dans les maisons

Sa demenre est rue Royale no 160, encoignure Toulouse. 7 janv-2m, 3ps PERDUE le lu idi 5 du courant dans les environs du marché aux viandes une jument rouanne, d'un poil luisant, ayant la croupe brune, et quinze paumes de hauteur; elle est Agée de sept ans, et était sellée et bridée.

Celui qui en donnera des informations nécessaires de manière à la faire retrouver par le maître obtiendra une belle récomperse. S'adresser à M. W Hall au dit marché aux viandes, ou à leur demeure, près le Bull's hend, en la

ville de Lafayette. 7 janv-1

ECU en magasin, de la grélette Corine, de la Mobile, 50 sacs de calé marqués D. Le propriétaire ou consignataire sont pries de venir réclamer leur propriété. TOURNE & BECKWITH, rue de la Nile-Leves, no 98 et 29.

Cotonnades et Eau-de-vie de Castille. 220 BALLES de coton écru brun; 20 do de toile bachemises: 500 barillets d'eau de vie de Castille, syant droit au drawback, à vendre par W HEWES & co.

rue du Camp no 45. BOUCAUTS excellents jambons frais, en de-barquement du batesu à vapeur Boston, à vendre par FORSYTH, GOODWIN & co. 7 janv encoignure des rues Gravier et Tohoupitoula BOO BARILS graisse, en débarquement du ba-teau à vapour Boston, à vendre par FORSYTH, GOODWIN & co.

Banque de l'Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 3 janv 1835.

Nouvelle-Orléans, 3 janv 1835.

UNB assemblée des directeurs de cette banque, tenue ce jour, il a été ordonné que les résolutions suivantes, passées le 31 de juillet dernier, soient répubblées. Résolu, que le capital non-sourtrit de cette institution, acquis de l'état, soit à la fin de ce mois, divisé proportion-nellement entre les propriétaires, selon letre actions sus péculves, et qu'une offre leur en soit faite au taux qui aura élé payé, c'est-a-dire 13 pour cent de prime ; à condi-tion toutefois que l'offie en sera acceptée; et que le paio-ment en sera fait par éux ou par leurs successeurs; le 31 de janvier prochain.

Résolu, que les propriétaires des actions partielles (trois

cinquièmes en étant payés) auront le droit de les payer, on de les échanger pour un montant égal pris en actions entières. Réssolu, que tout paiement sur le capital fait dans l'in terval, des deux époques dites pour les léglemens semi-annuels, cos-à-dire du 31 juillet au 31 janvier, aura droit

å un intérêt de 6 pour cent au lieu du dividende.

7 jans RICHARD RELF, caissier. 7 jans RICHARD RELF, Cours.

Banque de Confinerte de la Nouvelle Orleuns. E président et les directeurs de cette institution, ont, dec jour, déclaré un dividende de 4 pour cont, sur le Moe jour, déclaré un dividende de 4 pour cont, sur le montant du chpital payé à la banque.

Le dividende sur le capital sur les livres de cette ville, sera payé aux actionnaires ou à leurs ayans-cause; à dater Les dividendes sur le capital, sur les livres de trans-contraire l'undi prochain, le 12 courant.

Le dividendes sur le capital, sur les livres de trans-contraire l'en public qu'il a pris une maison rue St. Pierré, entre Bourbon et Dauphine, No. 124, pour entreprendre toute sorte de commandes concernant son érât, pour le de-hors seulement: Il prênd des pensionnairés à la rémaine et de maison payés à la Balique d'Amérique à New York, au mais à des peix ráisonables; il entreprend toutes sortes de commandes pour les soirées de hal, et autres. Il pré JOSEPH SAWL; enimaler.

les apprécier et d'en garder à jamais le soules auxorte teus les jours, dimanche exé-pté.

(fes du soir jusqu's 10; et elle est brillamment
6 janv—2m
6 janv—2m
7 jamv Bonque de l'Union de la Louisiene,
6 janv—2m
6 janv—2

RAISSE-800 tineties graisse fraiche en très bon ordre et à vendre par J THAYER 4 co.

Thèatre d'Orléans.

Jeudi, 8 janvier 1835. Opéra-comique en l'acte, de MM. Scribe et C. De La-vigne-musique de M. Pétas: Suivi de la 2de représentation de

COTILLON III, OU LOUIS XIV, CHEZ MDE. DUBARRY. Comédie vaudeville, en l'acte de M. Anicet

M. LOFFING, artiste attaché à l'orchentre. in air varié sur la trompette à piston. On commencers par LA VISITE A BEDLAM, Comérie-vaudeville de MM. Scribe et Poirson

Après cette pièce.

8 DE JANVIER. ES dames et més deurs sont respectue Lamés qu'il y aura un BAL PARE

la salle d'assemblée de Légé, ce soir. Salle d'Orléans

A VIS.—Messieurs les souscripteurs de solisée soci-été de la Salle d'Orléans, sont priés de vousoir bier faire prondre leurs billets dans les journées de Mercred t Joudi prochain, en laisant counaître leurs adresses. La souscription étant clause et le premier ball deva avoir liet le 9, les personnes qui n'ent point souscrite, voudront bien s'adresser à l'un des souscriptesris pour obtenir l'ordre de leur délivraison des billets.

6 janv [Art. 4 des réglements.]

SALLE D'ORLEANS. SAMEDI, PROCHAIN, 10 JANVIER 1835. Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée.—Les cavaliers, Les dames ne seront admisées qu'avec un billet délivré r l'administration. Prix d'entree.—Les cavaners.

Les dames ne seront admisée qu'avec un brilet délivré
ar l'administration.

Toute personné sera tentre de faire voir son billet ou de masses, elle parle français et anglais, sonne domestique de masses, bon sujet et propre à tout. Elle set garantie de vice et maladies prévus par la lot.

Condétions, comptant.—Les actes us vente passé- par devant Wm. Boswell, Esq. act. pub, laux frais de l'actes de

demie jusqu'au soir.
Tous les manjues betont tenus de se démasquer su en-trant pour se faire connaître. Nul ne pourra entrer au

(BENEFICE DE MONSIEUR E. BERTUS.) GRAND BALPARE

BAL D'ENFANS.

R. E. BERTÜS a l'honneur d'informer ses élèves et le public en général qu'il donnera le 14 de ce mois, à son bénéfice, un Grand Pal Paré, précédé d'un Bal d'Enfans.

6 janv.

6 janv. SALLE WASHINGTON. Les souscripteurs aux bals de société, sont prévenus que le premier bal aura lieu vendredi prochain, 9 du courant, et continueront tous les vendredis de chaque se

naine. Les étrangers pourrout se procurer des billets l'entrée à la dite salle les jours des bais 7 june SALLE WASHINGTON. Rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon. JEUDI, 8 JANVIER 1835.

Grand Bal Paré et Masqué. Prix d'entrée pour les cavaliers, Prix a entree pour les cavailers,

Il se trouve dans l'intérieur de l'établissement (qui est le plus beau de ce genre qui existe dans les États. Unis), toutes les commodités que l'on peut désirer, Restaurant, Buvette, Bureau pour déposer les thapeaux, manteaux et \$1,00

canbes, Magasin de costumes et musques 4-c. 27 déc SALLE DE BAL Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon. JEUDI, 8 JANVIER 1835. Prix d'entrée-Cavaliere

Prix d'entrée—Cavaliers Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leur 27 dée annes, chapeaux, manteaux &c SALLE WASHINGTON. BAL D'ENFANS, SUIVI D'UN

Grand Bal Paré et Masqué L'administration de la belle salfe Washington, prévient tes personnes de couleur, que d'manche prochain 11 de janvier 1835, il y aura dans la dite salle un bai d'entana qui commencera a 4 beures de l'après-midi et boira à 3 heures. Immediatement après, un grand bal masqué e paré suivra pour les grandes personnes, et qui linira a mi-

Les dits bals auront lieu tous les dimanches durant Prix d'entrée pour les enfans, \$0 25

pour les dames, 25 pour cavaliers, 1 00 THEATRE DE M. LEROUX, Professeur de l'hisique Expérimentale de Paris.

Trofesseur de l'aisujue experimentate un n'aru,
DREVIENT le public que l'ouverture de son Théatre sura lieu tous les soirs (dimanche compris). Les
récréations seront variées à chaque représentation.
Le théâtre est situé rue Tehespitoulus, encoignure Prix des places. \$1 cb Troisièmes pour les personnes de couleur,

Quatrième pour esclaves, COLLEGE MEDICAL DE LOUISIANE CETTE institution commencera ses séances de lecture médicinales, le lundi 5 janvier. Des discours d'introduction seront lu chaque soir à

heures et demie, par les différens professeurs, ainsi qu'i suit, le lieu de l'assemblée est l'égisse du révèrend M Clapp.
Lundi .... Thomas Hunt, doyen de la faculté,
Lundi .... Thomas Hunt, doyen de la faculté, Mardi.... Charles Luzemberg et Jas Munros Mackie Mercredi Thomas R. Irgall,

Jeudi . . . Edonard Bar Jeudi . . . Edouard Barton, Vendredi Le docteur Cénas, prononcera son discours de lecture preliminaire, a une heure, dans la cham-bre de lecture de la maison du gouvernement. cours de lundi soir sera précédé d'une prière ap propriée à la circonstance par le révérend évêque Brunnel. Les médecins, le gouverneur, les membres de la légis-ature, le maire, le conseil de ville et les citoyens en gés é lature, ie maire, ie consoit us vinis at les citivens en gene ral, sont respectueusement invités de so tronver à cette séance. Par ordin de la faculté, 3 janv-6 J. MONROE MACKIE, secrétaire,

3 janv 6 J. MONROE MACKIE, secrétaire,

A LAFARGUE, confiseur, demerrant rue d'Orléans A LAFARGUE, connseur, demeniant que de conseur en face du théâtre, a l'honneur d'infermer ses unis le public, qu'ayant engagé des casiniers et patissiers, pourra se charger de laire tous les repas qu'on pourra lu-commander, à des prix modérés. Il espère par son activité. et le zèle qu'il mettra à satisfaire les personnes qui auroni confiance en lui, mériter leur patronage. 5 janv — 3

ES soursignés prévivanent le public qu'ils viennent de former une société à partir de leur patronage. de former une société, à partir du ler de janvier 1838, sous la raison de G. Orrelli & P. H. Huard fils, et qu'ils

continuent les ouvrèges qui concernent les bâtisses. G. ORELLI, P. H. HUARD file. rue Dauphine No. 305.

\$50 de Récompense. A maison du soussigné a été volée dans la puit du 31 Décembre, des objets suivants: Une bague, forme de couronne, avec neuf diamans (la dire bague a été coupée, l'on peut voir la marque de la siudure). Une chaine en or, pour feanne. Une montre de fémme en or, enrichie de pierres bleuse: Deux paires boucles d'oreile, dent l'une en peffes fines; une vesle, pantilons et petit gilet. La récompense mentionnée sera donnée pour l'arrestation du voleur, es tout autre resessignements qui pourhient ammener à la restitution des objets volés.

JOSEPH TOURNE.

JOSEPH TOURNE No. 26 rue Fouché. A VENDRE A L'AMIABLE.

NE terre située dans la Paroisse d'Iberville, rive gauche du fleuve, ayant siz arpents et quelques toises de face sur quarante environ, de profondeur Elle contient soixante quatre arpents de défriché qui n'ont été, jua-nu'rel, sultivéa su'en més.

u'ici, aultivés qu'en més.

DE PLUS, une habitation établis en sucrerie située cinc Dis ri. US, une habitation atablie en sacrerie située cincarpents plus bas que la précédente terre, syant quinze arpents de face sur environ quarante de profondeur, avec maison de maître, ci isine, magasine, cabannes à nègres mouliri à mals, éc, en bon âtat, auchérie et purgerie en brique. Le moulin est enfu et élécillent. Pour plus am-ples détails et les conditions s'adresser à 3 janvier—12 R. P. GAILLARD.

de commandes pour les soirées de hal, et autres. Il pré vient les personnes qui voudraient lui donner quelque vient les personnes que voutrement lus touties que que don ordres de le prévenir deux jours d'avance, aftendes que le marché ne fournit pas tous les jours les atticles que l'on

CHERT BEZY, traiteur. CAFÉ ET REATAURANT DE L'INDÉPEN DANCE.

Maison stule, sur la ligoée entre les deux Merchés.

L'ENTREE de Restaurant est pur le cufé. Cet épublic vitrouvera constaument toute espèce de mets
choisies délicatement apprétés et servis avec le plus grans proprete. Les vins satisferent par leur qualité les connaisseurs

VENTES A L'ENCAN

PAR FERNANDEZ & WHITING. Succession de Bubcock. Succession de Babcock.

N vertu d'un ordre de la cour des preuves dans et pour la ville et puroisse de la Nite-Orleans, il sera ven la judi, le 12 février 1825, un bertum lot de terre, avez une beffe maison en briques, à deux étages, aussi une caisme et àutres dépendances, situées dans le foubourg Annonciation, dans la ansdite partier, désignées par l'îlet 87, d'après un plan déposé au berneu de Louis T. Caire, notaire public. Le ditint est borné et situé entre les rues Terpsichore, Apollon, Melpomène ét Bacchus, et mesure 560 pieds de front sur les rues Terpsichore et Melpomène, et 240 piede sur les rues bucchus et Apollon, afésuire française; l'érection de la maison a couté, dit-on, afésuire française; l'érection de la maison a couté, dit-on, Melpomède, et 3:10, piede sur les rues bucchus et Apoilen, affeuire française; l'érection de la maisen a couté, dit-on, plus de 320 000. Cette propriétà fut ichetec par le defunt Henri Balecck, des syndies des creanciers de Théodère Baudtic; par acte passe deviant Th. Seghers, notaire public, le 11 dec 13:39.

Asse, en nième tems et au monte de 3 sera vendu avec le dir les de tarda pales molt ann défigerent.

Asses, un meme tems et nu meme nen, u sera vendu avec le dit lot de terre, selon qu'il sera diterminé, 225 actions sur le capital de la bunque de l'Union. Conditions: de la vente de propriété, 1, 2 et 3 années de crédit, puis mens égaux, sans intérêt, pour lesquels l'acquerer r sera tenufdonner des billets endorses à la satisfaction du venteur de foundation de venteur de la proposition de venteur de la proposition de la capital de l tenufdumer des billets endo-ses à la satisfaction du vandeur, et hypothèque apéciale. Dans le cas où l'en vendrait les actions avec la propriété, la somine de 3000 piantres l'ur l'achat devra être payée. Cette propriété est
vendus pour liquider une delts de 30,000 piantres à la
Compagnie d'Assurance de l'Etar de la Louisiane, pour
laquelle la terre et les actions sont hypothèquées.
N. B.—Cette vente étant celle d'une propriété de saccession par ordre de la cour de preuves, l'accquereur serà
déchargé de toute hypothèque et actres redevances sur la
dite propriété.

dite propriété.

Les actes de vente, seront paide devant
aux frais de l'acquéreur.

8 janv PAR PERNANDEZ & WHITING
PAR PERNANDEZ & WHITING
AMEDI, le 10 du courant; il serà vendu à la Bourse
d'Hewjett, à midi, l'ésclave Marths, de 13 années, ac-

PAR J B BLACHE. L sork vendu, le samedi, 17 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett: No. 1, un terrain formant l'encut-

sont sur le lot no. 2, en les faisant enlever à ses frais et

Nos. 5, 8 7. 9-5 lots contigue, ayant chaque 28 pieds de face à la rue Cazaca.ve, sur 159 pieds 9 pouces de pro-Conditions: 12, 18 et 21 mois de crédit, en Biliets

140 pieds, 8 pouces d'ignes de l'autre.

Un lot attendat au précédent, ayant 26 pieds à la rue de la Levée, 26 pieds, 2 pouces et 4 lumes de face à la rue Gallatin, aur une protondeur de 137 pieds, 3 pouces

de face à la rue de l'Houstal.

sacs café importes et endommages à bord un brick Mary, capitaine Hill, de la Havane.

loi. Des affiches qui parairront que durs jours nants les neurs parts loi. Des affiches qui parairront que que sours nants vente feront connantre les nonts, ages et qualités des dits

PAR TRICOU & CANONGE. N vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves danset pour cette ville et Paroisse d'Oridans, en date du 23 decembre 1834, il sera vendu le samedi 14 tendre de 1834, il sera vendu le samedi 14 tendre de 1834, il sera vendu le samedi 14 tendre de l'acceptant de l'acceptant

PAR HEWLETT & BRIGHT. L sera vendu hamedi, 16 du courant, a midi, à la Bourse Hewfett, un lot de terre autré au faubourg Marigny, m receivelt, un lot de ferre authé au fauboure Marigio, inceutrant, au pied francais, 60 pieds de face à la ruccus l'Union, sur 120 pieds de profondeur, entre les ruis Marales et Urquhart, entouré par des pieux debout. Condritions, moité comptant, et le resta à 6 mois. L'arte de vente sors passé pardevant M. Mazureau, noteiga suble, sax frais de l'acquérent.

magarin d'encan, rue St. Louis, no 20, un bateau et char à vapeur en miniature, avec coulisses et appareil complet. Ces objets ont été expe-és, il y a que que au nées dans cette ville, et convendraient très hien à quel, qu'un qui se trouverait disposé à le faire exposer au Mesique; ils sont vendus par le consentement des propuerai, rès, et la vente aura lieu positivement pour clore un comples, et la vente aura lieu positivement pour clore un comples.

Lacra vendu vendredi 9 du courant, à 4 heures de l'après midi, sur la Levée, estre les roes St: Pierre et Jofferson, 800 Paniers Aniectte de Bordeaux, anperine; 00 cairbes Liqueurs do. do; do.; 20 barils Vinaigis PAR TRICOU & CANONGE.

PAR TRICOU & CANONGE.

L será vendu le Samedi 10 du courant, à midi al la Bouse, Hewlett, 1 demi terrain situé à l'encognura des rues St.Louis et Robertson, (moure américaine,) 28 pieds 5 poucos de face sur la rue Villeré.

Conditions, un liers comptant, et le rèste à 6 & 13 mois, l'acte de vente pardevent G. Legardeur sot, pub. aux frais de l'acquéraer.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

anginas et français est créole du paye, robuste, très bon cacher, ayant été employé comme tel pendant plusieurs années, et s'entend par sitement à avoir soin des chevans, il est nussi boti charrétier et journalier. Le dit caclave noment garanti des vices et maladies prévue par le

TRAITEMENT DES MALAPIES
DES YEUX ET DES UREILLES
Consultation sur les Maladies Chroniques.

Consultation sur les Maladire Chroniques.

Par le Dr. DUBOURG, professeur particulier de médecine
à l'École Pratiques de Paris.

CE Médecin, dont les talens sont garantis par les nombreux succès annoncès dans les journaux français, et
les attestations des plus illustres profésseurs et médecins
de Paris, se pratiquers lèt que cellre des branches de l'art,
de guérir qui lui doivent des perfectionnements; telles
que 1 d. la médecine oximaire et toutes les opérations que
nécéssitent les infrintés de la viue. 2 °. La médecine
auriculaire et la surdité qu'il traite par des procédés nouvoaux confirmés par l'ôpérieère. 3 °. Il s'occupera auxsi des traitemens des médaics chroniques particulierament si des traitemens des malades chroniques particulières aux femmes dont il a acquis one profonde conssisance dans un grand hopital de Paris uniquement dessiné à leur trai-

Le Dr. Dusound demeure the de Chartrer, No.—Hôtel des Etrangers, où il est veible definis dis heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midt. 5 janv—8,3ps.

MONSIEUR J. A. ELET, membre de l'Université de St. Louis, vient d'arriver en cette ville et réside actuellement à l'ancien convent des Ursulines de il recevéa. Chambre est prote à procéder à filenties de l'impriment d'int.

Enconérquence, le séaut ne rend en corpe dans la chambre des représentant pour passet de la fin question, et que s'il faut lu pour clairement, il de la fin question, et que s'il faut lu pour clairement, il de la sire savoir quels sont les articles de la constitution que l'on pur l'adoption, mand et l'A.

VIS.—L'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les afnateurs funt relaming partieurs de l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les afnateurs funt relaming partieurs de l'étant ne l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les afnateurs funt relaming partieurs de l'étant ne l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les afnateurs funt relaming partieurs de l'étant ne l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement solicite à ces uitres anauelle d'étant ne l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement solicite à ces uitres anouelle l'établissement solicite à ces uitres sont ét l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement solicite à ces uitres sont ét l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement solicite à ces uitres sont ét l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement solicite à ces uitres sont ét l'assemblée de l'étant ne l'assemblée de l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement solicite à ces uitres sont ét l'assemblée de l'assemblée de l'assemblée de l'assemblée de l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement solicite à ces uitres sont ét l'assemblée de l'assemblée de l'assemblée de l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement l'assemblée de l'assemblée de l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'Établissement l'assemblée de l'assemblée anauelle des souscriptents à l'A.

Les propriétaire de l'établissem

endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente securit passés pardevant M. L. T. Caire, notaire public, aux frais des actes de la laction de laction de la laction de la laction de la laction de laction de la laction de laction de la laction de lacti duéreurs.

E lignes. Ces deux fots sont désignés par les nos. 26 et 27, sur un plan dressé par J. Pilie et déposé en l'étude de W Christy, notaire.
Un lot designé au dit plan, par le no 36, syant 26 pd.

de face à la rue de l'Hôpitaf.

Un lot désignéau dit plan par le no 16, situé entre les rues de l'Hôpital et des Barraques, ayant 26 pieda 10 pou-ces et 4 legues de face au chemin public, et à la rue Gallatin, sur ute profondeur de 116 à 119 pieds.

Conditions: en quatre termes, de janvier 1838 à janvier 1819. Les plans des propriétés et dessus décrites seront axposés à la Bourse le jour de la vente.

8 janv

PAR J. LE CARPENTIER.

AMEDR, le 10 janvier, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, par ordre et sous l'in-pection des gardiens du port, au compte de qui il apportifiuden, 14 sacs café importes et endoumages à bord au brick Mary,

PAR TRICOU & CANONGE, Leera vendu le samedi, 17 du courant, á midi, á la Bourse Hewlett : 17 BEAUX ESCLAVES, tons

eront connues au moment do la vente.

Los actos de vente seront passés pardevant Gustave Le Gardeur, notaire public, aux frais des acquéreurs & juiv

pie de de profondeur, borne d'un côté par la propriété de M. Zenon Ninet, et de l'autre par belle de M. Pierio

PAR FERNANDEZ & WHITING.
SERA vendu vendredi, 3 du courant, à midi, dans le
magaein d'encan, rue St. Leuis, no 20, un bateau et

PAR J. B. BLACHE.

AMEDI, le 10 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, l'esclave Bacches, de 20 ans, parlant

23 dec gnnre des rues St. Perdinand et Casacalvo, vis à vis les oùtisses de la compagnic des architectes, ayant 32 pret's 4 pouces de face à la première rue, sur 120 pieds à fa seconde, avec les bâtisses qui sont dessus, auvoir :

Une maison neuve de briques, entre poteaux, de quatre appartemens à feu, une galerie, deux cabinets, deux caves, grenier etc.—elle est couverte en bardeaux, et a 32 pieds sur 40, dans la cour qui est en partie briquetés, se trouvent un bon puits et une cuve d'en vivon 1000 gallons, l'acquéreur aura droit à la cuisine et aux lieux d'aisance qui sont sur le lot no. 2, en fes faisant enlever à sea fais et SALLE D'ORLEANS. Précédé d'un

depena.
No. 2, un lot attenant an preceilent, ayant 28 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue St. Ferdinand sur 120 pieds du profondeur.
No. 3, un fot de mêmes dimensions, attêment au pré-

Un lot de terre ayant 26 pieds de face à la rue de la Le-rée, 36 pieds 2 pouces et 2 lignes de Jace à la rue Gariacia our une profondeur de 144 pieds 34 pouces d'un côté, et

11 pouces on face à la rue de la Levée, 26 pieds 2 pouces et l'igne de face à la rue Gallatin, et 195 pieds 7 pouces

sclaves. Les conditions qui seront avantageness sux acquercurs

vrier procham, à la Bourse Hewiett, à midt, le Tierrain ci-apiès técrit, dépendant de la succession de Ftenne ci-apiès técrit, dépendant de la succession de Ftenne Jean Baptuse Lajonchire, homine de couleur libre; un Terrain situé dans le faubourg Clouet, mesurant soisante pieds de l'ace sur deux cents

lapp.
Conditions :-- 6, 12, 18 et 24 eredit en billets endosses a satisfaction et hypothèque ja qu'à parfait pasement. L'acte de vente sora pase podovant Gustave le Gar-deur, notare public, aux trais de cacquéreut. 9 janv

frais de l'acquéreur.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

loi.
Conditions: I an de crédit en un billet endpasé à satis-faction et hypothèque juequ'à parfait paiement. Les actra de vente passés pardevant T Seghera, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7 janv